

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 12/02/2008
Publication : 15/02/2008



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-2-3-7

Séance du vendredi 8 février 2008

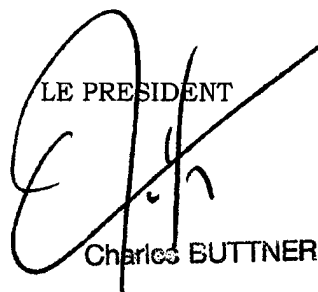
DEVIATION SUD DE MUNSTER B051 - Acquisition de terrains de voirie

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5è/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2008/I-05e/08 du Conseil Général du 14 décembre 2007 relative aux moyens des services de l'Administration Générale,
- VU l'avis du Domaine en date du 13 septembre 2007,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide de ne pas suivre l'avis du Directeur des Services Fiscaux ;
- ❖ Autorise l'acquisition de la propriété JAEGLIN au prix de 327 000 € ;
- ❖ Précise que la dépense correspondante sera imputée au programme B051, chapitre 21 nature 2151 fonction 621 enveloppe 101423 du budget départemental 2008.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions